

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE-RENDU**

### **DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 21 juin 2018 à 19H15 dans la salle de la Maison des Remparts.

**Etaients présents et formant la majorité les membres suivants :**

Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, Alain LAURENDON, Ghyslaine POYET, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Jocelyne SIENNAT, Pascale PELOUX, Christine GIBERT, Pascale HULAIN, Jérôme SAGNARD, Carole TAVITIAN, Alexandra DUFOUR, Jean-Baptiste CHOSSY, Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT, Mireille CARROT

**Avaient donné procuration :**

Alain BERTHEAS à Jean-Paul CHABANNY, Annie DE MARTIN DE VIVIES à Jérôme SAGNARD, Catherine DE VILLOUTREYS à René FRANÇON, Paul JOANNEZ à François MATHEVET, Pierre GRANGE à Jean-Paul CHABANNY, Sylvie ROSNOBLET à Christine GIBERT, Françoise DESFÊTES à Pascale PELOUX, René BENEVENT à Alain LAURENDON

**Secrétaire de séance :** Madame Jocelyne SIENNAT

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

### **N° 2018-068 : AFFAIRES GENERALES : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 10 avril 2014.

#### **Décision n° 2018-51 – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES – PROGRAMMATION ARTISTIQUE POUR LES MERCREDIS EN FETE**

- Conclusion d'un contrat de prestation de services pour la programmation artistique des « mercredis en fête », en application des dispositions de l'article 30 - I - 3° - b du décret 2016-360 du 25 mars 2016, avec la SAS XTREME AGENCY de CIVENS (42110) aux conditions suivantes :
- Date de la prestation : mercredi 4 juillet 2018
- Prix global de la prestation pour la programmation artistique : 24 990 € HT

#### **Décision n° 2018-53 – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES - PRESTATION TECHNIQUE POUR LES MERCREDIS EN FETE**

- Conclusion d'un contrat de prestation de services comprenant le montage et l'installation d'un écran géant pour la diffusion de la demi-finale de la coupe du monde de football avec système de sonorisation avec la SAS XTREME AGENCY de CIVENS (42110) aux conditions suivantes :
- Date de la prestation : mercredi 11 juillet 2018
- Prix global de la prestation technique : 8 200 € HT

Dans l'hypothèse où la France serait en demi-finale le mardi 10 juillet 2018, la commune choisirait d'organiser une soirée supplémentaire et de diffuser la seconde demi-finale pour la coupe du monde de football. Une indemnité de 10% de la prestation globale, soit 820 € HT serait réglée au prestataire.

#### **Décision n° 2018-54 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GUEST PIZZERIA**

- Conclusion d'une convention avec Monsieur Thierry GRANGE, occupant de l'établissement GUEST PIZZERIA, afin de définir les modalités d'utilisation du domaine public, situé à proximité du fonds de commerce sis 1, boulevard Jean Jaurès, à Saint-Just Saint-Rambert, en vue d'y installer une terrasse avec tables, parasols, chaises et bacs à fleurs, à l'exclusion de tout autre mobilier, aux conditions suivantes :
- Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 renouvelable par tacite reconduction pour un an sans pouvoir excéder cinq ans.
- Redevance annuelle : 280 € (60 m<sup>2</sup> équivalent à 5 places de stationnement)

#### **Décision n° 2018-55 – VENTE D'UNE BALAYEUSE**

- Vente d'une balayeuse de marque SCARAB, au prix de 6 000 € à la société Auvergne Matériel Voirie – 32, avenue de la Gare – 63430 PONT DU CHATEAU.

#### **Décision n° 2018-56 – FOURNITURE DE PAPIER A EN-TETE ET ENVELOPPES IMPRIMEES**

- Conclusion d'un accord cadre en application des dispositions de l'article 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, correspondant à la fourniture de papier à en-tête et enveloppes imprimées avec la société Compagnie Européenne de Papeterie – 16440 ROUILLET SAINT-ESTEPHE aux conditions suivantes :

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord est défini comme suit :

Lot	Minimum HT	MAXIMUM HT
Lot n° 1 : fourniture de papier à en-tête	500.00 €	4 000.00 €
Lot n° 2 : fourniture d'enveloppes imprimées	400.00 €	5 000.00 €
Total	1 500.00 €	9 000.00 €

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 7 janvier 2019. Il peut être reconduit 2 fois pour une période de 1 an.

#### **Décision n° 2018-57 – SPECTACLE PYROTECHNIQUE ET MUSICAL DU 14 JUILLET 2018**

- Conclusion d'un marché en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 correspondant à la fourniture, installation, et tir d'un feu d'artifice sur les bords de Loire pour la journée du 14 juillet 2018, avec la Société PANDORA PYROTECHNIE de SAINT-ETIENNE (42100) aux conditions suivantes :
- Coût total : 10 833,33 € HT.

#### **Décision n° 2018-58 – VENTE D'UNE TONDEUSE**

- Vente d'une tondeuse de marque TORO à Monsieur BONNEFOY de Sury le comtal (42450) au prix de 100 €.

#### **Décision n° 2018-59 – FORMATION CACES POUR UN AGENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

- Mission de formation CACES confiée au CFPA de Montravel de VILLARS (42390), en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, aux conditions suivantes :
- Montant total : 1 015.00 €

**Décision n° 2018-60 – CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE – OASIS JARDIN DE COCAGNE**

- Conclusion avec l'association « Oasis Jardin de Cocagne », d'une convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section AO sous les n° 207, 196, 114, 119, 118 et 116 sur lesquelles elle y exerce une activité de maraichage biologique, aux conditions suivantes :
- A titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, jusqu'au 31 mars 2024.  
Le renouvellement éventuel devra être sollicité par le concessionnaire au moins 6 mois avant la date d'expiration de la convention. Aucune possibilité de renouvellement tacite n'est ouverte.  
Le coût de fonctionnement et les consommations de la borne d'irrigation seront à la charge de l'association « Oasis Jardin de Cocagne »

**Décision n° 2018-61 – CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UN CHAPITEAU – ULR BASKET**

- Cession d'un chapiteau de 6 m x 5 m à titre gratuit à l'association ULR BASKET

**Décision n° 2018-62 – CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT D'UN CHAPITEAU – AS ST-JUST ST-RAMBERT**

- Cession d'un chapiteau de 6 m x 5 m à titre gratuit à l'association AS ST-JUST ST-RAMBERT

**Décision n° 2018-63 – AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX BASE DE LOISIRS SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

- Conclusion d'un avenant à la convention conclue avec l'association Base de Loisirs, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, pour la mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble immobilier situé boulevard de la Loire. Afin de limiter l'accès à tout véhicule sur les bords de Loire, l'avenant stipule qu'il est strictement interdit d'accéder au bâtiment par les portails en bois et qu'il faut utiliser uniquement le portail métallique prévu à cet effet.

**Décision n° 2018-64 – MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES ET REPARATIONS DIVERSES – AVENANT N° 2**

- Conclusion d'un avenant n° 2 au contrat de maintenance passé avec la Société BOUYGUES ENERGIES afin de prolonger le marché pour une durée de 4 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 septembre 2018.
- Prix global forfaitaire annuel de 3 600 € HT.

**Décision n° 2018-65 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – GARAGE PLACE GAPIAND- E.VETTORE**

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire pour le local à usage de garage, compris dans un immeuble cadastré section 250 AL n° 9 à SAINT-JUST SAINT-RAMBERT, avec un accès place Gapiand avec Monsieur VETTORE, aux conditions suivantes :
- Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2019
- Redevance mensuelle : 50 €

**Décision n° 2018-66 – ACCOMPAGNEMENT 2018 SUR LA MISE EN OEUVRE DU PRELEVEMENT A LA SOURCE EN TELESERVICE – GFI PROGICIELS**

- Conclusion d'un contrat de prestations d'accompagnement avec la société GFI PROGICIELS en application des dispositions de l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, aux conditions suivantes :
- Montant: 3 770 € HT

**Décision n° 2018-67 – AVENANT AU CONTRAT ANNUEL DE LICENCE LOGICIELS GFI FINANCES-RESSOURCES HUMAINES – PAYE - ELECTIONS**

- Conclusion d'un avenant au contrat annuel des logiciels GFI « finances, ressources humaines, paye et élections » avec la société GFI PROGICIELS, pour intégrer la licence phase WEB GOFOLIO, aux conditions suivantes :

- Montant annuel: 2 510 € HT

**Décision n° 2018-68 – MISSION CSPS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DES REMPARTS POUR LA PARTIE SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

- Mission CSPS dans le cadre du groupement de commandes pour la réhabilitation de la Maison des Remparts (partie ville de Saint-Just Saint-Rambert) confiée en application des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, à Bureau Alpes Contrôle d'ANNECY (74940), pour un coût total de 5 880 € HT, réparti de la manière suivante :
  - Coût phase de conception : 400 € HT
  - Coût phase de préparation : 150 € HT
  - Coût phase de réalisation : 5 280 € HT
  - Coût phase de réception : 50 € HT

**Arrivée de Catherine de VILLOUTREYS**

**N° 2018-069: FINANCES: COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2017 - COMMUNE ET SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET CHAUFFERIE PLACE GAPIAND**

**VU les articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,**

**1<sup>er</sup> vote :**

**A l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte de gestion de la commune établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2017, par :
  - un excédent de 321 939.77€ pour la section d'investissement,
  - un excédent de 1 965 281.70€ pour la section de fonctionnement.

**2<sup>ème</sup> vote :**

**A l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte de gestion du service public de l'eau potable établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2017, par :
  - un déficit de 388 963.24€ pour la section d'investissement,
  - un excédent de 92 370.45€ pour la section de fonctionnement.

**3<sup>ème</sup> vote :**

**A l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte de gestion du service public de la chaufferie place Gapiand établi par le Trésorier Principal qui se solde pour l'exercice 2017, par :
  - un déficit de 161.34€ pour la section d'investissement,
  - un excédent de 6 603.35€ pour la section de fonctionnement.

**N° 2018-070 : FINANCES: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNE ET DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE LA CHAUFFERIE PLACE GAPIAND**

**VU les articles L.2121-31 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,**

**1<sup>er</sup> vote :**

Par 23 voix « pour » et 5 « abstentions » (C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE),

- **ADOpte** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

2<sup>ème</sup> vote :

Par 23 voix « pour » et 5 « contre » (C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE),

- **ADOpte** le compte administratif du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

3<sup>ème</sup> vote :

**A l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte administratif du service public chaufferie Gapiand pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

**N° 2018-71 : FINANCES: COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE ET DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE LA CHAUFFERIE PLACE GAPIAND**

1<sup>er</sup> vote :

**A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2017 de la commune tel que présenté ci-dessous.

	en €
<i>Pour mémoire exercice précédent :</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	944 035.30
<b>Résultat de l'exercice</b> EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	1 965 281.70
: DEFICIT	.....
<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2017</u></b>	2 909 317.00
<b><i>Affectation obligatoire</i></b>	
* à l'apurement du déficit d'investissement	.....
Déficit résiduel à reporter	

* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 015 873.37
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	893 443.63
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

2ème vote :

**A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2017 du service annexe de l'eau tel que présenté ci-dessous.

	en €
<i>Pour mémoire exercice précédent:</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	.....
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	16 427.54
<b>Résultat de l'exercice</b> EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017	92 370.45
: DEFICIT	
<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2017</u></b>	<b>108 797.99</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	90 000.00
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	18 797.99
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

3ème vote :

**A l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement apparaissant au compte administratif 2017 du service annexe de la chaufferie place Gapiand tel que présenté ci-dessous.

	en €
<i>Pour mémoire exercice précédent :</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur 002)	18 097.22
<b>Résultat de l'exercice</b> EXCEDENT 2017	
: DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2017	6 603.35

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2017</b>	<b>11 493.87</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	<b>0</b>
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	11 493.87
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

#### N° 2018-72 : FINANCES: BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 11 la loi du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, et conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée doit débattre annuellement, sur le bilan de la politique foncière communale.

Il précise que ce bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2017 doit être joint au compte administratif 2017 de la Commune.

En 2017, la Commune de Saint-Just Saint-Rambert a réalisé :

- 21 acquisitions, pour un montant total de 1 043 312,26 €,
- 3 cessions de biens immobiliers, pour un montant total de 90 115 €.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2017.

#### N° 2018-73 : FINANCES: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :





		Dépenses	Recettes	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
022-01	Dépenses imprévues	600 000,00 €		
023-01	Virement à la section d'investissement	464 443,63 €		
6574-025	Subventions de fonctionnement versées	50 000,00 €		ajustement crédit
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				
002-01	Résultat de fonctionnement reporté		893 443,63 €	report résultat 2017
73111-01	Contributions directes		90 000,00 €	ajustement crédit
73211-01	attribution de compensation		3 000,00 €	
7411-01	Dotation forfaitaire DGF		2 000,00 €	ajustement crédit
74123-01	Dotation de solidarité urbaine		18 000,00 €	ajustement crédit
74127-01	Dotation nationale de péréquation		99 000,00 €	ajustement crédit
74835-01	Etat - Compensation au titre exon. T.Hab		9 000,00 €	ajustement crédit
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 114 443,63 €</b>	<b>1 114 443,63 €</b>	

		Dépenses	Recettes	
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
001-01	Solde exécution investissement reporté	1 814 340,80 €		report résultat 2017
020-01	Dépenses imprévues	152 303,71 €		
2051-020-243	Concessions et droits similaires - MAIRIE	81 863,80 €		reports 2017
2031-524	Frais d'études	8 300,00 €		reports 2017
2031-822-191	Frais d'études - TERRAIN PR ALIGNEMENT	7 800,00 €		reports 2017
2031-822-361	Voirie communale et routes - Frais d'études - VOIRIE	7 560,00 €		reports 2017
2041582-33-474	Bâtiments et installations - POLE CULTUREL	16 075,20 €		reports 2017
2041582-822- 361	Autres group.- Bâtiments et installations - VOIRIE	191 367,18 €		reports 2017
2041582-822-409	Autres group.- Bâtiments et installations - BOULEVARD J JAURES	40 427,00 €		reports 2017
2041582-824-520	Autres group.- Bâtiments et installations - PARKING RUE DES ECOLES	5 060,46 €		reports 2017
2041582-824-522	Autres group.- Bâtiments et installations - AMENAGEMENT PARKING ROUTE DE ST MARCELLIN	21 403,00 €		reports 2017
2046-01	Attribution de compensation investissement	3 000,00 €		ajustement crédits
2111 824 104	Terrains nus - RESERVE FONCIERE	78 862,00 €		reports 2017
2111 824 104	Terrains nus - RESERVE FONCIERE	100 000,00 €		ajustement crédits
2111 824 409	Terrains nus - BOULEVARD J JAURES	60 000,00 €		reports 2017
2112 822 191	Terrains de voirie - TERRAIN PR ALIGNEMENT	22 441,70 €		reports 2017
2138 824 220	Autres constructions - BATIMENTS PR URBANISME	61 600,00 €		reports 2017
2152 822 472	Installations de voirie - MOBILIER URBAIN	852,60 €		reports 2017
21568 020 420	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile - ACHAT D'EXTINCTEURS	4 667,05 €		reports 2017
21578 020 319	Autre matériel et outillage de voirie - CENTRE TECHNIQUE	1 247,41 €		reports 2017
2158 020 319	Autres installations, matériel et outillage techniques - CENTRE TECHNIQUE	117,68 €		reports 2017
2183 213 200	Matériel de bureau et matériel informatique - AFFAIRES SCOLAIRES	9 670,80 €		reports 2017
2184 020 243	Mobilier - MAIRIE	1 550,76 €		reports 2017
2184 114 474	Mobilier - POLE CULTUREL	944,78 €		reports 2017
2184 213 200	Mobilier - AFFAIRES SCOLAIRES	7 224,96 €		reports 2017
2184 314 517	Mobilier - PASSERELLE	30 000,00 €		ajustement crédits
2184 64 367	Mobilier - CRECHE	242,30 €		reports 2017
2184 64 475	Mobilier - STRUCTURE MULTI ACCUEIL	1 533,56 €		reports 2017
2188 251 178	Autres immobilisations corporelles - RESTAURATION COLLECTIVE	24 286,80 €		reports 2017
2188 411 332	Autres immobilisations corporelles - DIVERS BATIMENTS	693,00 €		reports 2017
2188 020 319	Autres immobilisations corporelles - CENTRE TECHNIQUE	5 751,60 €		reports 2017
2188 020 332	Autres immobilisations corporelles - DIVERS BATIMENTS	9 269,58 €		reports 2017

2188 020 470	Autres immobilisations corporelles - ACCESSIBILITE ERP	1 338,48 €		reports 2017
2188 024 319	Autres immobilisations corporelles - CENTRE TECHNIQUE	8 100,44 €		reports 2017
2188 112 514	Autres immobilisations corporelles - VIDEOPROTECTION	113 782,58 €		reports 2017
2188 213 200	Autres immobilisations corporelles - AFFAIRES SCOLAIRES	8 476,38 €		reports 2017
2188 414 357	Autres immobilisations corporelles - MATERIEL SPORTIF	2 089,99 €		reports 2017
2188 421 179	Autres immobilisations corporelles - TEMPS PERI EDUCATIFS	1 711,14 €		reports 2017
2188 64 475	Autres immobilisations corporelles - STRUCTURE MULTI ACCUEIL	3 241,50 €		reports 2017
2188 822 472	Autres immobilisations corporelles - MOBILIER URBAIN	2 684,05 €		reports 2017
2188 020 243	Autres immobilisations corporelles - MAIRIE	628,08 €		reports 2017
2312 026 288	Terrains - AMENAGEMENT CIMETIERE	24 860,00 €		reports 2017
2312 412 326	Terrains - TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT	780,00 €		reports 2017
2312 823 518	Terrains - AMENAGEMENT MAISON DES REMPARTS	3 332,78 €		reports 2017
2312 824 361	Terrains - VOIRIE	1 423,38 €		reports 2017
2313 020 332	Constructions - DIVERS BATIMENTS	2 925,36 €		reports 2017
2313 020 470	Constructions - ACCESSIBILITE ERP	146 995,14 €		reports 2017
2313 020 518	Constructions - AMENAGEMENT MAISON DES REMPARTS	16 520,00 €		reports 2017
2313 213 200	Constructions - AFFAIRES SCOLAIRES	5 690,40 €		reports 2017
2313 213 201	Constructions - TRAVAUX ECOLES	17 761,20 €		reports 2017
2313 314 517	Constructions - PASSERELLE	70 702,19 €		reports 2017
2313 314 517	Constructions - PASSERELLE	112 000,00 €		ajustement crédits
2313 324 275	Constructions - EGLISE ST JUST	17 823,18 €		reports 2017
2313 33 474	Constructions - POLE CULTUREL	1 252,24 €		reports 2017
2313 411 326	Constructions - TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT	826,80 €		reports 2017
2313 414 524	Constructions - LOCAL SPORTIF UNCHATS	578 542,82 €		reports 2017
2313 64 470	Constructions - ACCESSIBILITE ERP	1 791,60 €		reports 2017
2315 812 515	Installations, matériel et outillage techniques - ABRIS CONTENEURS OM	45 948,65 €		reports 2017
2315 822 361	Installations, matériel et outillage techniques - VOIRIE	9 776,78 €		reports 2017
2315 822 378	Installations, matériel et outillage techniques - MARCHE BC TRAVAUX DIVERS	45 330,60 €		reports 2017
2315 822 379	Installations, matériel et outillage techniques - MARCHE BC VOIRIE	3 086,89 €		reports 2017
2315 822 409	Installations, matériel et outillage techniques - BOULEVARD J JAURES	869 909,99 €		reports 2017
2315 822 409	Installations, matériel et outillage techniques - BOULEVARD J JAURES	30 000,00 €		ajustement crédits
2315 824 465	Installations, matériel et outillage techniques - BORDS DE LOIRE	3 270,80 €		reports 2017
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
021-01	Virement de la section de fonctionnement		464 443,63 €	
024-01	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		1 037 000,00 €	reports 2017
1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 015 873,37 €	affectation résultat
1323-324- 276	Départements - EGLISE DE SAINT RAMBERT		4 191,50 €	reports 2017
1341-213-201	DETR- TRAVAUX ECOLES		12 860,00 €	ajustement crédits
1381-414- 524	Etat et établissements nationaux - LOCAL SPORTIF UNCHATS		153 416,67 €	reports 2017
1383-112- 514	Départements - VIDEOPROTECTION		9 634,00 €	reports 2017
1383-314-517	Départements - PASSERELLE		200 000,00 €	ajustement crédits
1383-414-524	Départements - LOCAL SPORTIF UNCHATS		106 140,00 €	reports 2017
1383-822-409	Départements - BOULEVARD J JAURES		141 240,00 €	reports 2017
1385-822-409	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - AV.CHAPOTON		100 000,00 €	ajustement crédits
1385-822-409	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier - BOULEVARD J JAURES		28 262,00 €	reports 2017
1641-01	Emprunts en euros		1 000 000,00	reports 2017
1641-01	Emprunts en euros		- 350 000,00	ajustement crédits
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 923 061,17 €</b>	<b>4 923 061,17 €</b>	

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 24 voix « pour » et 5 « abstentions » (C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE),

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget communal, telle que proposée ci-dessus.

### N° 2018-74: FINANCES: DECISION MODIFICATIVE N°1 - CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	9 493,87 €	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté		11 493,87 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 493,87 €</b>	<b>11 493,87 €</b>

		Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	55 594,01 €	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>			
001	Solde exécution investissement reporté		55 594,01 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>55 594,01 €</b>	<b>55 594,01 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de la chaufferie place Gapiand, telle que proposée ci-dessus.

### N° 2018-075 : FINANCES: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

Afin de constater les résultats de l'exercice précédent, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les crédits énoncés ci-dessous, de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	6 797,99 €	
023	Virement à la section d'investissement	12 000,00 €	

RECETTES FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement		18 797,99 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>18 797,99 €</b>	<b>18 797,99 €</b>

		Dépenses	Recettes	
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde exécution investissement reporté	557 412,55		
2031 122	Frais d'études - ETUDE PATRIMONIALE SMB	4 739,14		reports 2017
2315 103	Installations, matériel et outillage techniques - AVENUE CHAPOTON	- 80 000,00		ajustement crédits
2315 120	Installations, matériel et outillage techniques - CHANGEMENT TRANSFO PYRALENE REGENT	2 790,00		reports 2017
2315 121	Installations, matériel et outillage techniques - REFOULEMENT REGENT TRANCHARDIERE	1 601,64		reports 2017
2315-123	Travaux- boulevard J Jaurès	1 461,60		reports 2017
2315 124	Installations, matériel et outillage techniques - RUE DES AUBEPINES	5 441,56		reports 2017
2315 130	Installations, matériel et outillage techniques - BELVEDERE	11 564,45		reports 2017
2315 29	Installations, matériel et outillage techniques - TRAVAUX DIVERSES REPARATIONS	36 829,49		reports 2017
2315 29	Installations, matériel et outillage techniques - TRAVAUX DIVERSES REPARATIONS	4 659,57		ajustement crédits
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement		12 000,00	
1068	Autres réserves		90 000,00	
13111	Agence de l'eau		175 000,00	reports 2017
1641	Emprunts		392 000,00	reports 2017
1641	Emprunts		- 120 000,00	ajustement
2762	Créances sur transfert droit déduction TVA		- 13 500,00	ajustement
2762	Créances sur transfert droit déduction TVA		11 000,00	reports 2017
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>546 500,00 €</b>	<b>546 500,00 €</b>	

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 24 voix « pour » et 5 voix « contre » (C. OLLE, JP. BRAT, M. CARROT, M. GARDE, G. CHARPENAY)

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'eau, telle que proposée ci-dessus.

### N° 218-076 : FINANCES: RAPPORT SUR LA POLITIQUE MENEES PAR LA COMMUNE GRACE A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Pour l'année 2017, la Commune a perçu une aide de 262 160 €.

Elle a permis de financer, notamment les actions suivantes :

- Travaux divers sur les équipements sportifs et de loisirs communaux
- Travaux divers dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune,
- Travaux salle « la passerelle »,
- Acquisition de matériel et mobilier pour les restaurants scolaires, les écoles, les structures multi accueil...

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les actions engagées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine, tel qu'il suit :

### **1- Actions d'équipements**

Matériel, mobilier et travaux restaurants scolaires	11 417,00
Matériel et mobilier écoles	24 813,29
Matériel et mobilier pôle culturel	6 383,86
Matériel, mobilier et travaux crèche	7 571,46
Matériel, mobilier et travaux jardin d'enfants	4 167,80
Matériel périscolaire	4 272,98
Travaux Passerelle	32 893,48
Travaux écoles	38 345,06
Travaux équipements sportifs et loisirs	516 519,78

**TOTAL** **646 384,71**

### **2- Actions d'accompagnement**

Subvention du CCAS	99 000,00
Subvention MJC	272 000,00
Subvention CPNG	21 000,00

**TOTAL** **392 000,00**

**TOTAL DES DEPENSES** **1 038 384,71**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **N° 2018-077: FINANCES: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC RHONE-ALPES ET AUPRES DU CONSEIL REGIONAL - EXPOSITION TEMPORAIRE "IMPRESSION JAPON" AU MUSEE DES CIVILISATIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'exposition temporaire « IMPRESSION JAPON » mis en œuvre au Musée des Civilisations en 2018.

A cette occasion, le Musée a décidé de restaurer un bouddha Japonais en bois laqué doré, appartenant à la collection Madeleine Rousseau.

Ces travaux de restauration, qui s'élèvent à 3 740 € HT, sont éligibles à l'obtention d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône Alpes et auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **A l'unanimité,**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) ou auprès de toute autre collectivité territoriale, quelles que soient leur nature ou leur montant,
- décide de prendre à sa charge la part non subventionnée,
- le mandate pour effectuer toute démarche et signer tout acte relatif au bon aboutissement du dossier.

## N° 2018-078 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES : SYNDICAT MIXTE DU BONSON - TRANSFERT CANALISATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'arrêté préfectoral n° 165/2010 du 6 avril 2010 a autorisé l'extension du périmètre du Syndicat du BONSON et sa transformation en syndicat mixte de production d'eau potable dénommé Syndicat Mixte du BONSON. Il ajoute que cet arrêté a également acté l'adhésion de la commune de Saint-Just Saint-Rambert au syndicat mixte.

Le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit la mise à disposition des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice dans les conditions prévues par les articles L1321-1 (trois premiers alinéas), L1321-2 (deux premiers alinéas) et des articles L1321-4, L1321-4, L1321-5 du CGCT.

Il rappelle la délibération du 23 juin 2011 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements affectés à la production d'eau potable transférée.

La Commune de Saint-Just Saint-Rambert ayant effectué des travaux sur la conduite de refoulement (Régent-Tranchardière), notamment au niveau de la rue des Aubépines, de la rue Aristide Briand et du boulevard Jean Jaurès, alors que les réseaux de production relèvent de la compétence du Syndicat Mixte du Bonson, il convient de procéder au transfert de l'intégralité de la conduite à ce dernier.

Par procès-verbal, la commune de Saint-Just Saint-Rambert met à la disposition du Syndicat Mixte du BONSON qui l'accepte, l'ensemble des biens et équipements affectés à la production d'eau potable réalisés rue Aristide Briand, rue des Aubépines et boulevard Jean Jaurès ainsi que les assiettes foncières qui y sont associées.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit dès signature de la convention correspondante dans les conditions précisées ci-après.

La présente mise à disposition concerne les biens suivants :

compte	n° inventaire	désignation	valeur d'origine TTC	valeur HT
21531	B125 et B125/17	rue des Aubépines	55 266,21	46 055,18
21531	B125 et B113/17 et B125/17	rue Aristide Briand	128 792,63	107 327,19
21531	B127/17 et B127/18	bd Jean Jaurès	64 218,05	53 515,04
		<b>TOTAL</b>	<b>248 276,89</b>	<b>206 897,41</b>

Afin de financer les travaux ci-dessus la commune de Saint-Just Saint-Rambert a contracté un emprunt en 2016 de 156.000€ auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire, n° 00001288754.

Ainsi cet emprunt sera transféré simultanément aux biens qu'il finance.

Les travaux du boulevard Jean Jaurès ont été financés par un emprunt global contracté en 2017 d'un montant de 100 000 €, auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire n° 00001568015. Cet emprunt ne sera pas transféré au Syndicat Mixte du Bonson, mais il s'engage à rembourser à la commune la part de cet emprunt correspondant aux travaux relatifs à la production d'eau soit 50 897,41 € HT.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Par 24 voix « pour » et 5 « abstentions » (C. OLLE, JP. BRAT, M. CARROT, M.GARDE, G. CHARPENAY)**

- **Approuve** la convention de mise à disposition au Syndicat Mixte du BONSON à titre gratuit de l'ensemble des biens et équipements affectés à la production d'eau potable réalisés rue Aristide Briand, rue des Aubépines et boulevard Jean Jaurès ainsi que les assiettes foncières qui y sont associées,

- **Accepte** le transfert de l'emprunt au Syndicat Mixte du Bonson correspondant aux biens transférés simultanément,
- **Dit** que les recettes correspondant au remboursement d'une partie de l'emprunt n°00001568015 seront inscrites aux chapitres 27 et 76 du budget eau.

**N° 2018-079 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE CANDIDATURE AUPRES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION POUR L'APPEL A PROJET "POUR DES CENTRES VILLES DYNAMIQUES ET ATTRACTIFS"**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que Loire Forez Agglomération souhaite accompagner ses communes membres dans l'élaboration de stratégies globales favorisant l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.

Pour bénéficier de cet accompagnement technique et financier, un appel à projets a été lancé. Les communes retenues bénéficieront d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une véritable stratégie d'intervention en faveur de l'attractivité de son centre-bourg.

Les communes retenues, au titre de cet appel à projet, pourront bénéficier d'une prise en charge financière par Loire Forez Agglomération qui se traduira de la manière suivante : 50% du reste à charge de la commune dans la limite de 30 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité,**

- l'autorise à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projet « pour des centres villes/centres bourgs attractifs »,
- l'autorise à solliciter la subvention correspondante auprès de Loire Forez Agglomération si la candidature de la Commune est retenue,
- l'autoriserà signer la charte d'engagements de l'appel à projet,
- l'autorise à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 20 du budget communal.  
La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

**N° 2018-080 : AFFAIRES SCOLAIRES: APPROBATION DES TARIFS DES REPAS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DE L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE, DES FRAIS DE REJET DUS AUX PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES TEMPS PERI-EDUCATIFS**

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des repas servis par les restaurants scolaires de la Commune, et des tarifs de l'accueil périscolaire, tel qu'il suit :

<b>Quotient familial</b>	<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>
--------------------------	----------------------------

	<b>Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune</b>	<b>Elèves résidents hors commune</b>
0 à 450	2.81 €	3.09 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 2.81 à 3.35 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.09 à 3.68 €
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.35 à 3.74 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.68 à 4.11 €
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.74 à 3.93 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 4.11 à 4.32 €
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 3.93 à 4.12 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 4.32 à 4.53 €
1301 à 1500	4.14 €	4.56 €
> 1501	4.17 €	4.59 €

<b>Quotient familial</b>	<b>PERISCOLAIRE</b>	
	Tous les matins de 7h15 à 8h00	
	<b>Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune</b>	<b>Elèves résidents hors commune</b>
0 à 450	1.34 €	1.48 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.34 à 1.48 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.48 à 1.62 €
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.48 à 1.56 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.62 à 1.71 €
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.56 à 1.58 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.71 à 1.74 €
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.58 à 1.60 €	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille de 1.74 à 1.76 €
1301 à 1500	1.62 €	1.79 €
> 1501	1.64 €	1.80 €

<b>Quotient familial</b>	<b>PANIER REPAS</b>
--------------------------	---------------------



	<b>Elèves résidents sur la commune et élèves CLIS résidents hors commune</b>	<b>Elèves résidents hors commune</b>
0 à 450	1.41 €	1.55 €
451 à 700	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
701 à 1000	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1001 à 1150	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1151 à 1300	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2	Tarif modulé en fonction du quotient familial de chaque famille /2
1301 à 1500	2.07 €	2.28 €
> 1501	2.09 €	2.30 €

Majorations :

<b>ANNULATION</b>	avant dimanche minuit	Repas non facturé
	après dimanche minuit	Repas non facturé si cas de force majeure (avec présentation justificatif sous 48 heures) Repas facturé et majoré de 25 % sans raison valable ou si justificatif non présenté dans les 48 heures
	non prévenue	Repas facturé et majoré de 50 %
<b>RESERVATION</b>	avant dimanche minuit	Repas facturé
	après dimanche minuit uniquement en cas de force majeure	Repas facturé sur présentation justificatif sous 48 heures Repas facturé et majoré de 25 % si justificatif non présenté dans les 48 heures
	non prévenue	Repas facturé et majoré de 50 %

- ⇒ Tarifs des repas adultes : 5.50 €
- ⇒ Tarifs des repas servis au Centre de loisirs et associations locales : 3.10 €
- ⇒ Tarifs des repas servis à la structure multi accueil les Matelots : 3.40 €
- ⇒ Frais de rejet dus au prélèvement automatique : 2 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs proposés ci-dessus,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

### N° 2018-081: RESSOURCES HUMAINES: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Afin de prendre en compte la réorganisation de certains services et la mise à jour du tableau des effectifs, il convient de créer et supprimer les postes suivants :

Postes à créer	Postes à supprimer
	Poste d'ingénieur principal à temps complet
Création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 31h00 / semaine	Suppression d'un poste d'adjoint technique à 31h00 / semaine
Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet	Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
	Suppression d'un poste d'agent technique à temps complet
Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2ème classe à temps complet	
Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet	
Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	

#### - **AVANCEMENT DE GRADE :**

Suppression	Création	Date d'effet
d'un poste de rédacteur à temps complet	d'un poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	01/09/2018
d'un poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/09/2018
d'un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	d'un poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/09/2018
d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	01/09/2018
d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	01/09/2018

- **PROMOTION INTERNE** : Compte tenu de l'ancienneté et des missions exercées, certains agents peuvent bénéficier d'une promotion interne :

Suppression	Création	Commentaire
-------------	----------	-------------

d'un poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	d'un poste d'attaché à temps complet	Si avis favorable de la CAP du 20/06/2018 nomination au 01/09/18
d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	d'un poste de technicien à temps complet	Si avis favorable de la CAP du 20/06/2018 nomination au 01/09/18
d'un poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	Si avis favorable de la CAP du 20/06/2018 nomination au 01/09/18

**PRISE EN COMPTE DES DIFFERENTS BESOINS EN PERSONNEL LORS DE LA RENTREE PROCHAINE ET DU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS :**

<b>Postes à créer</b>	<b>Postes à supprimer</b>
un poste d'animateur à temps complet	
un poste d'adjoint technique à 17h00 / semaine au sein des services « temps péri-éducatifs » et « pôle associatif »	
	Suppression de 3 postes d'adjoint d'animation à 7h00 / semaine
	Suppression de 11 postes d'adjoint d'animation à 8h00 / semaine
	Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 10h00 / semaine
Création de 15 postes d'adjoint d'animation à 7h30 / semaine	
Création d'un poste d'adjoint d'animation à 4h00 / semaine	
Création de 9 postes d'adjoint d'animation à 11h30 / semaine	

**Création de plusieurs contrats accroissement temporaire d'activité :**

<b>Postes à créer</b>	<b>Postes à supprimer</b>
adjoint technique à 20h00/semaine	
adjoint technique à 13h00/semaine	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 <sup>ème</sup> classe à 26h30 / semaine	
Adjoint technique à 14h00/semaine	
Adjoint technique à 13h00/semaine	

<b>Suppression</b>	<b>Création</b>	<b>Commentaire</b>
d'un poste d'adjoint technique à 18h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 27h00 / semaine	Réorganisation au sein des services « temps péri-éducatifs » et « affaires scolaires »
d'un poste d'adjoint technique à 21h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 20h30 / semaine	Réorganisation au sein des services « temps péri-éducatifs » et « affaires scolaires »

d'un poste d'adjoint technique à 13h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 16h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective »
d'un poste d'adjoint technique à 10h30 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 17h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective »
d'un poste d'adjoint technique à 18h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 17h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'adjoint d'animation à 8h00 / semaine	d'un poste d'adjoint d'animation à 9h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « temps péri-éducatifs »
d'un poste d'adjoint d'animation à 9h00 / semaine	d'un poste d'adjoint d'animation à 9h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « temps péri-éducatifs »
d'un poste d'adjoint technique à 18h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 26h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 29h30 / semaine	d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 31h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 24h00 / semaine	d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 31h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
/	d'un poste d'adjoint technique à 20h30 / semaine	Réorganisation au sein des services « temps péri-éducatifs », « restauration collective » et « affaires scolaires »
d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 21h00 / semaine	d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 31h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'adjoint technique à 16h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 18h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective »
/	d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 26h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 19h30 / semaine	d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe à 26h30 / semaine	Réorganisation au sein du service « affaires scolaires »
d'un poste d'adjoint technique à 28h30 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 26h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective ».
d'un poste d'adjoint technique à 16h00 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 20h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective »

d'un poste d'adjoint technique à 26h30 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à 30h00 / semaine	Réorganisation au sein du service « restauration collective »
--	--	---

- Suite à différents départs en retraite :

Suppression	Création	Commentaire
d'un poste d'adjoint technique à 27h30 / semaine	d'un poste d'adjoint technique à temps complet	Réorganisation au sein de la crèche
d'un poste d'adjoint technique à 10h30 / semaine	/	Réorganisation du service « restauration collective »
d'un poste d'adjoint technique à 34h00 / semaine	/	Réorganisation au sein du service « restauration collective » voir tableau ci-dessus

Monsieur le Maire précise que ces créations et suppressions ont été présentées au Comité Technique, lors de sa séance du 14 juin 2018, qui a émis un avis favorable.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

### A l'unanimité

- **Accepte** les créations et suppressions de postes telles qu'elles viennent d'être présentées,
- **Approuve** la mise à jour du tableau des effectifs.

### N° 2018-082 : MARCHES PUBLICS : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL - LA PASSERELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 22 février 2018, confiant des travaux de réhabilitation de l'ancien cinéma Family en espace culturel, « la Passerelle ».

Il explique que suite à des aléas en cours de chantier et pour répondre aux obligations en matière de sécurité, des modifications sont nécessaires. Elles concernent les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15 et 16.

Pour des raisons techniques, il y a lieu de modifier le déroulement des travaux, notamment des travaux prévus initialement dans une tranche glissent sur une autre tranche. La découverte d'un escalier béton en cours de chantier implique des coûts supplémentaires pour sa démolition. Pour assurer une meilleure étanchéité, tous les équipements en toiture vont être déposés et reposés. Dans la salle de spectacle, il a été choisi un éclairage LED, plus performant et économique.

Suite aux observations du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des travaux supplémentaires ont dû être programmés, notamment la création de trémies dans le plancher de toiture et la mise en place de lanterneaux.

Pour prendre en compte toutes ces modifications, il y a donc lieu de conclure un avenant n°1 pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15 et 16.

Ces avenants ont été présentés en commission marché en date du 14 juin 2018.

Lot	Désignation	Attributaires	Montant initial € HT	Montant de l'avenant n°1 € HT	Nouveau montant € HT
1	Curage - Démolition	RHONE ALPES DEMOLITION	21 387,50 €	4 135 €	25 522,50 €
2	Maçonnerie	PROFESSO	37 029,27 €	6 661,52 €	43 690,79 €
3	Etanchéité	SUPER	69 528,21 €	3 700 €	73 298,21 €
4	Revêtements de façades	ERBA SAS	14 642,57 €	-4 584,97 €	10 057,60 €
5	Serrurerie – Portail sectionnel	SARL M2B ROANNE	14 502 €	6 358 €	20 860 €
6	Menuiseries extérieures aluminium	SC ALU	9 639 €	10 549 €	20 188 €
7	Menuiserie intérieure - Signalétique	SARL MENUISERIE GENEVRIER	111 912 €	5 669 €	117 581 €
8	Plâtrerie - peinture	CINDO	33 126,94 €	4 134,67 €	37 261,61 €
9	Faux plafonds - Acoustique	CINDO	7 292,10 €	200 €	7 492,10 €
11	Sols minces	VERNIS SOLS	23 035 €	1 760,50 €	24 795,50 €
14	Audiovisuel	ENTREPRISE MANGANELLI TECNOLOGIE	106 012,64 €	3 075 €	109 087,64 €
15	Chauffage – Rafrachissement -Ventilation – Plomberie - Sanitaires	NEEL FRAISSE	35 633,16 €	7 938 €	43 571,76 €
16	Electricité – courant faible	TRI.M.ELEC	132 000 €	10 234,60 €	142 234,60 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

#### A l'unanimité

- **Approuve** les avenants n° 1 tel qu'ils viennent d'être présentés pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15 et 16,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants pour chaque lot ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite aux chapitres 21 et 23 du budget communal.

## N° 2018-083 : MARCHES PUBLICS: AVENANT N°5 AU MARCHE TELEPHONIE - LOT 1 "TELEPHONIE FIXE" ET LOT 3 "INTERNET"

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 23 mai 2013 attribuant le marché de services de télécommunication et Internet, aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : téléphonie fixe, à la Société ORANGE
- Lot 2 : téléphonie mobile, à la Société SFR de PARIS
- Lot 3 : accès internet, à la Société ORANGE

Il rappelle à l'Assemblée les délibérations en date du :

- 22 septembre 2016 approuvant l'avenant n°1 de prolongation de 3 mois, jusqu'au 31 janvier 2017,
- 16 février 2017 approuvant l'avenant n° 2 de prolongation de 3 mois, jusqu'au 30 avril 2017,
- 22 juin 2017 approuvant l'avenant n° 3 de prolongation, jusqu'au 31 octobre 2017,
- 19 octobre 2017 approuvant l'avenant n°4 de prolongation jusqu'au 30 juin 2018.

La mise en place du nouveau service est très long avec l'installation de la solution type CENTREX.

Etant donné les délais importants des procédures entre opérateurs, définis par le législateur, afin de garantir la bonne portabilité de tous les numéros, il ne peut être garanti au 30 juin 2018 que tous les numéros soient bien transférés vers le nouvel opérateur Adista. Le déploiement risque donc d'être mis en place sur les mois de juillet et août, mois délicats pour une telle opération. Par sécurité, Monsieur le Maire propose de conclure un avenant n°5 pour prolonger le contrat actuel pour le lot 1 « téléphonie fixe » et le lot 3 « internet » jusqu'au 30 septembre 2018 au plus tard, afin de ne prendre aucun risque de coupure ou de perte de numéros.

Les clauses du marché initial restent inchangées.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

- **Approuve** l'avenant n° 5 de prolongation à conclure avec la société ORANGE, tel qu'il vient d'être présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 Juillet 2018 à 19h15, salle du Prieuré**